



Réductions d'Ancienneté -statut - recours Compte-rendu de la CAPA des SAENES (6 juillet 2010)

Nous avons à étudier la **répartition des mois de bonification** : 362 mois à ventiler selon le principe suivant : Les réductions d'ancienneté tiennent compte de l'avis positif ou négatif du chef de service en lien avec le bilan de l'entretien professionnel. Une fois l'accord du chef de service, pour cette année, l'Administration a proposé une répartition qui se fait selon la modalité suivante : le principe est de diviser chaque échelon (sauf le dernier échelon de chaque grade) en trois périodes et d'attribuer 0 mois à la première, 1 mois à la deuxième, 2 mois à la 3^{ème}. Chaque agent situé dans le 2^e et 3^e tiers de chaque échelon aura un ou de mois.

Recours contre un compte rendu d'entretien professionnel. Une seule collègue avait déposé un recours. Sur la forme, les délais n'étaient pas respectés puisque le compte rendu était daté du 25 mai, soit 6 jours avant la CAPA du 31 mai et ne permettait pas de faire courir les délais de recours auprès de l'auteur du compte rendu, soit dix jours à partir de la date de communication du document. L'Administration propose une médiation avec le chef d'établissement et qu'un nouveau compte rendu soit rédigé pour l'année 2009-2010.

Info 1 : stagiaires 2009-10 voulant une mutation. Le SNASUB avait interpellé le recteur et la secrétaire générale lors du CTPA du 29 mars. Il était possible, en fonction des cas jugés exceptionnels, de muter. A la CAPA du 6 juillet, il nous a été dit qu'une telle mutation serait envisageable à la fin de l'ensemble des opérations d'affectation (mouvement intra puis liste d'aptitude, puis concours et détachement). Il nous a été bien confirmé que cela restait possible. Le SNASUB invite donc les collègues concernés à se signaler auprès du syndicat et auprès de l'administration avec l'appui éventuel de leur hiérarchie.

Info 2 : reclassement dans le cadre du nouvel espace indiciaire. Modification de la grille des B au 1er septembre 2010. La DPAP attend le module de bascule pour AGORA pour abonder un certain nombre de points d'indice pour les agents. Une fois fait, les réductions d'ancienneté seront prises en compte.

A PROPOS DE LA GESTION DES POSTES SAENES

Concernant **les CIO**, une réflexion est en cours par les autorités académiques pour savoir s'il faut maintenir les postes en SAENES ou les requalifier en ADJENES. En prévision de ces transformations, il est proposé soit de geler un poste et y affecter un contractuel (CIO Bayeux) soit y maintenir une collègue ADJENES à titre provisoire (CIO Cherbourg).

Au **Collège Ferry** (Querqueville), le poste SAENES est gelé pour des raisons liées au devenir de l'Agence comptable.

A l'**Inspection académique de l'Orne**, un poste est gelé en prévision de suppressions de postes en 2011.

Au **LP Camille Claudel** (Caen), un poste a été attribué à une collègue reçue sur la liste d'aptitude des SAENES. Nous n'avons pas eu d'explica-



Mouvement SAENES 2009-2010 (complément partiel du 31.05.10)

NOM PRENOM	Affectation 2009-10	Affectation 2010-2011
Diana JEREZ-LECLERC	Inspection académique (Hérouville St Clair)	Lycée Laplace (Caen)
Aurore CADOT	Lycée Charles De Gaulle (Caen)	CIO Caen 2
Maryse HUARD	Lycée Robert de Mortain (Mortain)	Collège Montgomery (Ducey)
Agnès LECHEVRETEL	Collège Charlemagne (Juvigny-le-Tertre)	Lycée Robert de Mortain (Mortain)

Affectations indiquées à titre officieux. Seul l'arrêté d'affectation émis par le service du rectorat a un caractère officiel.

tions supplémentaires et le SNASUB s'étonne de la différence de traitement puisque la procédure voudrait que chaque ADJENES admise sur la liste d'aptitude ait le même droit d'accès aux postes vacants à partir d'une liste identique. Or, cela n'a pas été le cas et cela nous laisse penser qu'il y a eu rupture dans l'égalité de traitement des reçus.

A la **DRJSCS**, un poste est gelé pour permettre l'arrivée d'un agent détaché de la FPT. Pourtant, il nous avait été annoncé à la CAPA du 31 mai qu'une seule possibilité de détachement était annoncée possible. Par ailleurs, la personne choisie pour la DRJSCS ne figure pas parmi les postulants présentés à la CAPA du 31 mai.

Différentes situations donc, certaines compréhensibles et d'autres non.

Le SNASUB interviendra lors de la prochaine CAPA pour demander à ce que la gestion des postes soit clarifiée.

titulaires

Sylvie DORE,
LPO Sorel
Avenue du Labrador,
14 600 HONFLEUR
02.31.81.68.68

François FERRETTE,
Inspection académique
de l'Orne
Place Bonet,
61 000 Alençon
09.77.50.72.99

suppléante

Andrée CLEMENTE,
Collège Jacquard,
1, rue de Flandre
14 000 CAEN
02.31.75.33.30

Déclaration du SNASUB-FSU **CAPA des SAENES du 6 juillet 2010**

Malgré les mobilisations du 27 mai et du 24 juin, le gouvernement s'entête à vouloir appliquer son projet de loi sur les retraites dont nous demandons le retrait.

Il ne souhaite pas tenir compte de l'avis des salariés et satisfaire les besoins réels pour faire fonctionner la société. Pire, il y a la volonté de poursuivre ces politiques mortifères tous azimuts. Des documents ont ainsi été remis aux inspecteurs d'académie pour supprimer des postes dans les trois prochaines années dont 16 000 suppressions décidées pour 2011 dans notre Ministère dans le cadre du schéma d'emplois 2011-2013. Il y est dit que pour les établissements scolaires, il faudrait procéder à des mutualisations et à des regroupements. Pour les services académiques, il faudrait « réorganiser les services en favorisant la mutualisation au niveau académique, interacadémique, voire interministériel ».

On peut également s'interroger sur la politique salariale avec un point d'indice revalorisé de 0,5% au 1^{er} juillet 2010 alors que l'inflation prévue pour cette année est de 1,6%. L'électricité a augmenté de 10%, le gaz de 9,7% depuis avril. En 2011, le gel des salaires des fonctionnaires est programmé. Le pouvoir d'achat est encore rogné.

La rentrée 2010 sera marquée par la suppression de 12 postes administratifs. Mais des postes d'informaticiens sont redéployés à partir de septembre vers le rectorat fragilisant grandement les Inspections académiques dont celle de l'Orne qui perd les ¾ de ses effectifs ; dans le Calvados l'IA verra aussi ses effectifs diminuer ; l'IA de la Manche en perdra en septembre 2011. A ce rythme, les IA sont condamnées à court ou moyen terme.

Aujourd'hui, 6 juillet 2010, un appel à la grève est organisé contre le Schéma Directeur des Infrastructures car les informaticiens craignent à juste titre la fin de leurs missions, l'externalisation-privatisation et la réduction du nombre de services informatiques. Nous sommes solidaires des informaticiens car notre sort est lié aux leurs, car il s'agit de la même politique de démantèlement des administrations qui se réalise dans tous les secteurs professionnels.

Pour toutes ces raisons, le SNASUB-FSU appelle à la grève prévue le 7 septembre prochain pour enrayer la politique anti-sociale et anti-service public que nous subissons.

**Les commissaires paritaires SNASUB
se tiennent à votre disposition
pour toute information complémentaire.**

Permanence syndicale quotidienne (13h30 - 17h30) :
09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57 <http://www.snasub-caen.fr/>

